

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Musique et cinéma : technique
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition à l'image -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	60
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours-atelier en moyen effectif (jusqu'à 7 pers.)
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
▪ Acquérir des connaissances solides dans la chaîne audio à travers des outils de MAO ; ▪ Maîtriser les techniques de synchronisation entre musique et image ; ▪ Développer des processus de travail précis en MAO ; ▪ Savoir créer la maquette sonore d'un projet ; ▪ Acquérir des compétences en mixage stéréo, et comprendre les principes du mixage 5.1.	

5. Contenu et forme de l'enseignement	
○ Démonstrations en direct de techniques ; ○ Exercices pratiques.	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
<i>Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.</i> TYPE DE VALIDATION Examen noté * MODALITÉS D'ÉVALUATION Production écrite Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne : Contenu de l'examen (si pertinent) : COMPOSITION DU JURY Expert-e interne Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative Remarque(s) :	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3.9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.
8. Remarques	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Bänz ISLER	

11. Validation du descriptif	
Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM